

# L'OBSERVATOIRE PARITAIRE, PROSPECTIF ET ANALYTIQUE DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS DE LA MÉTALLURGIE



Observatoire  
de la Métallurgie



<http://www.observatoire-metallurgie.fr>



L'observatoire réalise, au niveau national, des études et analyses spécifiques à la branche professionnelle de la métallurgie.

Il travaille sur l'évolution quantitative et le contenu des métiers et des filières industrielles en tenant compte des évolutions, notamment technologiques et démographiques.

Ces études et analyses peuvent avoir une dimension sectorielle ou territoriale. L'Observatoire conduit également des études prospectives sur les emplois et les compétences dont la Branche a besoin, pour déterminer la nature et le volume des futurs emplois, et en conséquence, identifier les formations nécessaires.

L'Observatoire prospectif et analytique des métiers et des qualifications de la métallurgie utilise pour ses travaux, des études macro-économiques et des observations régionales et territoriales. Il s'appuie également sur les besoins exprimés par les entreprises, la commission paritaire nationale de l'emploi (CPNE), les commissions paritaires régionales de l'emploi et de la formation professionnelle (CPREFP).

Un état des lieux et une analyse prospective de l'emploi et de la formation professionnelle au sein de notre région Hauts-de-France y est, par ailleurs, disponible à partir du lien suivant :

<http://www.observatoire-metallurgie.fr/etudes/etat-des-lieux-et-analyse-prospective-emploi-formation-region-hauts-de-france>



## 2. LE DIAGNOSTIC GPEC



### 1. INTRODUCTION DU DISPOSITIF

La Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences relève de l'anticipation et de la prévention des ressources humaines afin de mieux prévoir les effets des mutations économiques, technologiques, sociales et démographiques. Elle permet à l'entreprise d'anticiper ses besoins en personnel qualifié afin de maintenir et développer sa compétitivité et ses emplois.

### 2. QUEL PUBLIC ?

Entreprises de moins de 300 salariés.



### 3. QUELS SONT LES OBJECTIFS ?

Le diagnostic GPEC est un état des lieux qualitatif et quantitatif de l'emploi et des compétences de l'entreprise. C'est une projection dans le futur réalisée au moment du diagnostic qui prend en compte la mise à niveau des compétences clés dans l'entreprise.

La démarche GPEC préconisée à la suite d'un diagnostic peut déboucher sur :

- Une cartographie des métiers et des compétences, une définition des emplois nécessaires,
- Le recensement des polyvalences et polycompétences,
- L'identification des compétences stratégiques, rares ou à préserver,
- L'analyse de la pyramide des âges,
- La mise en place des entretiens professionnels, les besoins en formation.

Il peut s'appuyer sur un diagnostic industriel, qui permet, notamment, une meilleure prise en compte de l'environnement économique, commercial et technologique dans lequel évoluent les entreprises.

### 4. QUELLES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE ?

L'entreprise peut solliciter un prestataire de son choix et/ou solliciter l'ADEFIM Nord-Pas-de-Calais. Point de vigilance : ce dernier doit être référencé au Datadock (cf. fiche ADEFIM Nord-Pas-de-Calais « DATADOCK »).

### 5. QUELS FINANCEMENTS DE L'OPCAIM ?

Type financement	Temps	Prise en charge	Public
Diag GPEC	5 jours maximum	dans la limite de 1000 € HT/jour	Entreprises de – de 300 salariés
Diag industriel	+ 5 jours maximum	dans la limite de 1000 € HT/jour	

### 6. COMMENT PROCÉDER ?

Nous vous invitons à prendre contact avec votre Conseiller Formation ADEFIM Nord-Pas-de-Calais pour tout renseignement complémentaire.

# 3. L'ACCOMPAGNEMENT À L'ANALYSE DES BESOINS EN FORMATION

## 1. INTRODUCTION DU DISPOSITIF

Depuis 2015, l'OPCAIM propose aux PME une participation financière pour les accompagner à analyser et définir leurs besoins en matière de formation professionnelle.

## 2. QUEL PUBLIC ?

Les entreprises de moins de 300 salariés.

## 3. QUELS SONT LES OBJECTIFS ?

Cet accompagnement financier vise à :

- Définir les moyens de mettre en œuvre la Gestion Prévisionnelle des Emplois
- Analyser et définir les besoins en formation professionnelle
- Optimiser l'utilisation du Compte Personnel de Formation
- S'assurer que les formations sont qualifiantes ou certifiantes,
- Aider à l'élaboration du plan de formation,
- Participer à la rédaction d'un cahier des charges de formation et à la sélection des prestataires.

Cet accompagnement peut avoir lieu conjointement ou indépendamment d'un diagnostic GPEC.

## 4. QUELLES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE ?

L'entreprise peut solliciter un prestataire de son choix et/ou solliciter l'ADEFIM Nord-Pas-de-Calais. Point de vigilance : ce dernier doit être référencé au Datadock (cf. fiche ADEFIM Nord-Pas-de-Calais « DATADOCK »).

## 5. QUELS FINANCEMENTS DE L'OPCAIM ?

Type financement	Temps	Prise en charge	Public
Accompagnement	5 jours maximum/an	dans la limite de 1000 € HT/jour	Entreprises de – de 300 salariés

## 6. COMMENT PROCÉDER ?

Nous vous invitons à prendre contact avec votre Conseiller Formation ADEFIM Nord-Pas-de-Calais pour tout renseignement complémentaire.